Envoyé en préfecture le 11/08/2025
Reçu en préfecture le 11/08/2025
Publié le 11/08/2025
ID : 034-213401896-20250807-DELIB2025000036-DE

Olonzac
EN MINERVOIS

Département de l'HERAULT
Arrondissement de BEZIERS
Commune d'OLONZAC

EXTRAIT DU PROCES VERBAL

des

DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 7 août 2025

Délibération N° 2025-36.

L'an deux mille vingt-cinq, le sept août à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, en session ordinaire sous la présidence de M. Luc LOUIS, Maire.
Etaient présents : *L. LOUIS, JY DUFAUD, MJ. FOUQUET, JA. PUJOL, C. VORDY, C. BESSIEUX, N. ALBIGES, M. MAYNADIER, B. ORTIZ, N. PECH, J. MOLIERE, A. MOLINA, N. HEREDIA et R. KERKHOF ;*
Nombre de conseillers en exercice : *19*
Présents : *14*
Absent : *G. NICKLES*
Pouvoir : *B. FALCOU a donné pouvoir à MJ. FOUQUET ; L. DEPAUW a donné procuration à N. ALBIGES, A. REMY a donné procuration à N. PECH. et S. SAMPIETRO a donné pouvoir à J.MOLIERE ;*
Secrétaire de séance : *MJ. FOUQUET*

Objet : : Conventionnement avec Hérault Energies portant aménagement de la promenade et du boulevard Victor Hugo.

Dans le cadre du projet de l'aménagement urbain de la Promenade, il convient de formaliser administrativement les conditions d'interventions d'Hérault Energies pour les travaux d'électricité, d'éclairage public et de télécommunications.

Monsieur le Maire présente à l'assemblée délibérante le projet de convention relative aux travaux précités :

Estimation des dépenses de l'opération TTC (honoraires, études et travaux) s'élève à :

Travaux d'électricité	114 140,00 €
Travaux d'éclairage public	9 815,00 €
Travaux de télécommunications	61 182,00 €
TOTAL	**185 137,00 €**

Le financement de l'opération peut être envisagé comme suit :

Financement maximum d'Hérault Energies (fonds propres et/ou financeurs)	78 509,75 €
La TVA sera directement récupérée par HE (travaux d'électricité et d'éclairage public)	19 070,00 €
Dépense prévisionnelle de la Collectivité	**87 557,25 €**

Envoyé en préfecture le 11/08/2025
Reçu en préfecture le 11/08/2025
Publié le 11/08/2025
ID : 034-213401896-20250807-DELIB2025000036-DE

Il est proposé au Conseil Municipal :

-d'accepter le projet de l'aménagement de la Promenade et boulevard Victor Hugo pour un montant prévisionnel global de 185 137,00 € TTC,
-d'accepter le plan de financement susmentionné tel que présenté par Monsieur le Maire,
-de prévoir cette réalisation au second semestre 2025,
-d'autoriser Monsieur le Maire, à signer la convention financière à intervenir avec Hérault Energies, ainsi que l'ensemble des documents liés à l'exécution de la présente décision, et ce dans la limite de 20% supplémentaires du montant prévisionnel délibéré ce jour.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, :

- APPROUVE les dispositions de la convention à intervenir avec Hérault Energies telles que présentées précédemment,

- AUTORISE le Maire ou son représentant légal dûment désigné, d'exécuter la présente délibération et, notamment, de signer tout document de type administratif, technique ou financier relatif à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

A Olonzac,

Le 08 août 2025

POUR EXTRAIT CONFORME

Certifié exécutoire,

MAIRIE 34210 OLONZAC

Le Maire,

Luc LOUIS.